

Déclaration

Le gouvernement du Nunavut a à cœur d'intégrer la langue inuite au système d'éducation

Le 17 mars 2017

Iqaluit (Nunavut)

Le ministre de l'Éducation Paul Quassa a fait la déclaration suivante aujourd'hui :

« Je suis ouvert aux commentaires et au dialogue sur l'éducation et sur l'amélioration de notre système d'éducation. Sachez que le comité permanent de la législation étudie actuellement le projet de loi 37, qui fera également l'objet d'un examen et de discussions à l'Assemblée législative dans le cadre de notre processus législatif.

Le gouvernement du Nunavut appuie la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le ministère de l'Éducation prend par ailleurs sa responsabilité en matière de revitalisation et d'enseignement de la langue inuite très au sérieux.

Qui plus est, le ministère a fait part de ses préoccupations par rapport au manque actuel de capacités pour promouvoir l'inuktitut comme langue d'enseignement. Les modifications proposées à la Loi sur l'éducation visent précisément à permettre une évaluation réaliste de la capacité d'enseignement actuelle, et à réorienter les ressources afin de favoriser un enseignement inuktitut de grande qualité. Le ministère a aussi pris des mesures importantes pour veiller à ce que les commentaires formulés lors de la consultation soient pris en compte dans les plans d'actualisation de la Loi sur l'éducation.

Le gouvernement du Nunavut considère que le système d'éducation doit être entièrement bilingue, et je suis convaincu que nous arriverons à mettre en place un cadre durable et solide pour améliorer et accroître l'usage de l'inuktitut pour les générations à venir. »

###

Renseignements aux médias

Kuthula Matshazi

Directeur, Politiques et planification

Ministère de l'Éducation

867 975-5606

KMatshazi@gov.nu.ca

[illegible]

News releases are available in inuktitut, English, inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.

Tuhagtaghat ittut inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.

Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.

Message d'intérêt public

Fiche d'information

Le projet de loi 37 se fonde sur le manque actuel de capacités pour assurer l'adoption complète de l'inuktitut comme langue d'enseignement de la maternelle à la 12^e année. Les modifications proposées visent à acquérir ces capacités et à garantir, là où elles sont en place, que l'enseignement continuera d'être donné principalement en inuktitut.

Le ministère de l'Éducation entend promouvoir la langue par différents moyens :

- Mettre au point de nouveaux modèles d'enseignement de la langue, de concert avec les intervenants du secteur.
- Réviser et mettre en œuvre le Plan d'embauchage des Inuits en mettant l'accent sur les professions de l'éducation.
- Former et développer des professionnels pour promouvoir l'utilisation de l'inuktitut comme langue d'enseignement dans les écoles.
- Effectuer, avec le Collège de l'Arctique du Nunavut, une révision exhaustive du programme de formation des enseignants du Nunavut, de façon à ce que le ministère puisse recentrer ses efforts et mieux accomplir son mandat.
- Élaborer un nouveau programme d'études pour encadrer l'enseignement en inuktitut dans les écoles.
- Continuer à créer des ressources d'enseignement et d'apprentissage, comme le programme de lecture guidée en inuktitut Uqalimaariugsaniq.

Les modifications envisagées sont essentielles à l'instauration d'un modèle durable, réaliste et pragmatique qui soutiendra efficacement l'utilisation de l'inuktitut comme langue d'enseignement.